# 

* Date : 17-03-2004
* Langue : Français
* Section : Législation
* Source : Numac 2004707461
* Auteur :

L'an 2004, le 10 mars, au greffe du tribunal de première instance de Liège, a comparu :
Manfrée Dit Gerotto, Richard, né à Ougrée le 22 juin 1953, domicilié à Seraing, rue du Petit-Mont 48/A, agissant en sa qualité de père et titulaire de l'autorité parentale de :
Manfrée Dit Gerotto, Xavier, né à Liège le 30 mars 1989, domicilié avec le père;
autorisé par ordonnance du juge de paix du canton de Seraing, en date du 8 mars 2004, ordonnance qui est produite en copie et qui restera annexée au présent acte,
lequel comparant a déclaré accepter sous bénéfice d'inventaire la succession de Bouvroy, Anne Jeanne, née à Ougrée le 17 août 1961, de son vivant domiciliée à Seraing, rue du Petit Mont 48, et décédée le 24 février 2004 à Seraing.
Conformément aux prescriptions du dernier alinéa de l'article 793 du Code civil, le comparant déclare faire élection de domicile en l'étude de Me Van den Berg, Alain, notaire à Seraing, rue du Commerce 1.
Dont acte signé, lecture faite par le comparant et le greffier.
Les créanciers et légataires sont invités à faire connaître leurs droits par avis recommandé au domicile élu dans les trois mois de la présente insertion.
Le greffier, chef de service, (signature illisible).